

Quelques réactions de maires à notre bulletin sur leur gestion

FRANCHEVILLE

Le Maire, René LAMBERT, a contesté l'étude de CANOL, car les taux d'imposition locale de sa commune sont parmi les plus bas.

Nous lui ferons remarquer que **ses administrés ne paient pas des taux, mais des impôts...** et que ces impôts sont calculés en multipliant les taux, **décidés par la municipalité**, par les valeurs locatives, à l'évaluation desquelles **la municipalité participe**, et en appliquant des abattements eux aussi **décidés par la municipalité**.

La mauvaise note de 6/20 attribuée à FRANCHEVILLE est donc amplement méritée : **ses administrés sont bien les plus imposés des 23 communes étudiées... de son fait !**

SAINT-FONS

Il est reproché à CANOL de ne pas savoir compter car nous aurions dû tenir compte des facteurs suivants :

- **11 M€ de recettes exceptionnelles** générées par la vente de la part de la ville dans une société d'économie mixte : elles ne figurent nullement dans le poste « recettes exceptionnelles » des comptes de Saint-Fons présentés par le Ministère des Finances, et encore moins dans celui des « charges exceptionnelles » !
- **La hausse de la fiscalité** est provoquée par la hausse des taux des **syndicats inter-communaux** ! Peut-être, mais c'est le rôle du maire de décider de la délégation ou non de certains services. La municipalité a eu 7 ans pour s'en occuper !
- **L'augmentation des frais de personnel** est due à un transfert de charges du fait de la **municipalisation de plus de 200 agents** auparavant salariés par des associations : c'est un choix que le maire de Saint-Fons doit assumer !

CANOL n'a donc pas fait d'erreur de calcul dans la notation de la commune de SAINT-FONS... mais si la notation était faite en fonction du montant de dépenses de fonctionnement indiqué par le Maire (26 M€), **ce n'est plus 4/20 que sa gestion mérite, ... mais 1,5/20 compte tenu de l'importance des frais de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement (57%) !**

Forum mondial pour la démocratie participative : gaspillage confirmé !

"Ce forum vise à mettre en lumière l'extrême richesse des expériences à travers le monde et à débattre des enjeux de développement. Il s'agit de commencer à dégager des convergences, un sens commun à ces expériences qui se développent et s'enracinent".

CANOL avait dénoncé comme **inutile et trop coûteux** (CANOL Actualités n°25 de juin 2007) l'organisation de cette manifestation par la **Région Rhône-Alpes**.

Au final, il aurait rassemblé moins de 200 personnes, ... mais aurait coûté plus d'un million d'euros ! ... et il serait question de le reconduire en 2008 !

Les notations de CANOL et du magazine CHALLENGES sont différentes !

Certains élus ont trouvé des différences sensibles entre l'évaluation de la gestion des communes faite par CANOL et celle faite par « **Public Evaluation System (PES)** pour le magazine CHALLENGES du 21 février.

Ces différences s'expliquent de la façon suivante :

- **Fiscalité** : CANOL tient compte de la croissance de l'impôt payé (part commune + part communauté de commune + part syndicats inter-communaux) et ne note pas le niveau de l'impôt. PES tient compte du niveau d'imposition et du seul taux communal.
- **Dettes** : CANOL note l'évolution de la dette et des possibilités de remboursement en fonction de l'excédent brut de fonctionnement (EBF, différence entre recettes et dépenses de fonctionnement). PES note le niveau de la dette et des possibilités de remboursement en fonction du montant des recettes de fonctionnement, sans tenir compte du niveau de dépenses.
- **Sincérité budgétaire** : c'est le rapport entre les prévisions (budget) et les réalisations (compte administratif). CANOL ne note pas ce critère.
- **Marge de manœuvre** : CANOL note le rapport entre frais de personnel et l'ensemble des frais de fonctionnement. PES note le rapport entre les dépenses de fonctionnement incompressibles et les recettes de fonctionnement.

CANOL note en plus **la croissance des dépenses de fonctionnement et de personnel, et compare l'EBF aux dépenses d'équipement** afin de juger si le niveau d'imposition est justifié, ce que ne fait pas PES.

En conclusion, **PES tient plus compte de la situation financière de la commune que de l'évolution de sa gestion pendant les 6 dernières années. CANOL met plus l'accent sur l'impact de la gestion du maire pendant sa mandature.**

« Grand Stade » : Grand Lyon et O.L., même combat !

Le calme est venu sur ce sujet pendant la campagne électorale.

Cela n'a pas empêché CANOL de rencontrer certains élus et d'être invité par l'O.L. à une présentation de son projet. Mais quelle n'a pas été notre surprise quand on nous a présenté les deux co-responsables du projet à l'O.L. !

Il s'agissait de **2 jeunes retraités qui, il y a à peine quelques mois, occupaient des fonctions de directeurs de services au Grand Lyon !**

Ils nous ont montré qu'ils connaissaient tous les rouages de l'administration et que l'O.L. avait mis ce projet entre de bonnes mains !

Office du Tourisme : les subventions illégales perduent et embellissent !

En 2004, toutes les communes du **Grand Lyon** ont confié à cette collectivité leur compétence « **développement économique** ». Cet accord, entériné par le Préfet du Rhône, précisait le transfert de l'activité touristique.

Or il semble que la situation financière de cet organisme soit mauvaise : malgré toutes les subventions reçues, l'exercice 2005 a présenté un déficit de 380.000 €.

La ville de Lyon a alors passé une convention avec cet organisme qui s'appelle maintenant « Office du Tourisme et Bureau des Congrès du Grand Lyon » pour lui **donner chaque année pendant 3 ans une subvention de 1.580.000 €**.

Dénonçant cette libéralité, parce que les compétences du Grand Lyon et de ses communes-membres sont exclusives les unes des autres, CANOL a déposé une demande d'annulation de cette subvention au tribunal administratif. L'affaire n'est toujours pas jugée, mais **la ville de Lyon a avancé qu'elle avait sous-entendu n'avoir transféré que le « tourisme d'affaires » et avait conservé le « tourisme d'agrément »**.

Les 1.580.000 € versés en 2006 sont devenus 1.780.000 € en 2007 ... et 2.080.000 € en 2008 !!!

CANOL a également demandé au tribunal l'annulation de ces subventions.

En France, l'Etat continue à battre des records !

Non, ce n'est pas dans la croissance économique, ni dans le domaine du pouvoir d'achat !

C'est dans celui des prélèvements fiscaux et de la dépense publique !

Les prélèvements fiscaux ont atteint 44,5% en 2007 (record précédent : 44,4% en 2000).

Les dépenses publiques ont représenté 54% du PIB.

Seule la Suède, avec 55% nous dépasse... mais elle a réduit les siens de 1,2% du PIB en 2007.

Quand les autres pays compressent leurs dépenses, nous augmentons les nôtres et le déficit de notre budget atteint des sommets !

Il suffirait de baisser la dépense publique de quelques points ... pour que les Français regagnent du pouvoir d'achat !

La Cour des Comptes, dans son rapport annuel, vient à nouveau de mettre en relief la mauvaise gestion de l'Etat et ses politiques publiques, « **qui alignent des tas de plans dont on ne voit pas comment ils s'articulent les uns avec les autres** » !

Cela fait penser à la **politique de développement économique du Grand Lyon**, vu par la Chambre Régionale des Comptes, tel que nous le relatons dans notre bulletin n°35 !

Le recrutement de policiers et gendarmes en retraite est interdit pour les collectivités locales !

Un syndicat de la police nationale vient de nous informer que **la loi a interdit le recrutement par les collectivités locales d'anciens policiers et gendarmes... et que c'est cependant une pratique courante !**

Ces embauches augmentent les coûts de la fonction territoriale qui continue dans le même temps à payer les agents « mis au placard » pendant une durée de 2 ans.

Plusieurs actions contre de telles pratiques viennent d'aboutir à la condamnation par le tribunal administratif des communes concernées !

La Région a des soucis avec les apprentis

Les enseignants et administratifs du **Centre de Formation des Apprentis (CFA) «Les Mouliniers» à St**

Etienne, dont la gestion est catastrophique, sont à la recherche d'une solution pour sortir de l'ornière depuis plusieurs années.

La notoriété de CANOL les a conduits à s'adresser à notre association. Le CFA «Les Mouliniers» est coïncé entre la Région qui le finance pour moitié (il y a 63 CFA en Rhône-Alpes) et un organisme gestionnaire composé de la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, qui se révèle inopérant. **Les professeurs et administratifs frappent à toutes les portes (Région, Rectorat, Préfets, députés, syndicats et presse) pour trouver de l'aide** qu'ils ne devraient pouvoir trouver qu'en justice ou à la Chambre Régionale des Comptes.

Toujours prompt à combattre le gaspillage des deniers des contribuables du Rhône, CANOL considère cependant (après étude de ce dossier de 500 pages) qu'il n'est pas de sa responsabilité de « détricoter » un tel imbroglio. CANOL n'est pas disposée à y jouer sa crédibilité.

Le Maire de Givors bénéficie-t-il de privilèges de la part de la Justice !

En juin 2006, l'**association des contribuables de Givors** a déposé un dossier auprès du Procureur de la République au Parquet de Lyon. Il s'agissait d'attirer l'attention du magistrat sur **deux opérations immobilières privées dans lesquelles la commune a pris en charge les démolitions et a revendu des terrains moins chers qu'elle ne les avait achetés. L'ensemble a coûté environ 169 000 € à la commune.** D'autre part, **le Maire et un autre élu ont acheté un appartement dans un de ces immeubles.**

Une enquête préalable a immédiatement été demandée par le Procureur à la police judiciaire. Quelques jours avant les élections municipales, **le Maire, candidat lui-même, a informé la population qu'il avait reçu une lettre personnelle du Procureur lui disant que cette affaire était classée sans suite... mais l'association, malgré sa demande, n'en a toujours pas été informée !**

Il semble donc y avoir deux poids et deux mesures selon qu'on s'adresse au prince ou à ses sujets...L'association entend bien mettre tout en œuvre pour que cette affaire soit éclaircie et que justice soit rendue.

Coopération décentralisée avec Erevan (Arménie)

La ville de Lyon et le Grand Lyon viennent de passer une nouvelle convention avec cette municipalité. Elle précise pour 3 ans les aides qui seront fournies dans les domaines suivants :

Ville de Lyon, 1.244.900 € :

- Gestion urbaine, développement urbain, espaces verts, insertion professionnelle des jeunes

Grand Lyon, 197.400 € :

- Environnement et développement durable, gestion des déchets, nettoyage et déneigement, cadastre numérisé, urbanisme et transports urbains

Erevan apportera 84.000 €.

Le Ministère français des Affaires Etrangères co-financera pour 285.000 €.

CANOL ne peut s'opposer à ces subventions, bien qu'elles ne présentent pas d'intérêt pour les habitants du Rhône. Elles font en effet l'objet de conventions légales et les aides accordées font partie des compétences de ces collectivités.